



Novembre 2012

Les personnels de l'éducation face aux conflits en milieu scolaire : état des lieux et comparaisons annuelles

A travers son réseau militant de 100 Autonomes de Solidarité Laïques, la Fédération des Autonomes de Solidarité étudie chaque année les conflits rencontrés par les personnels de l'éducation dans l'exercice de leur fonction.

Dans le cadre de l'Offre Métiers de l'Éducation proposée depuis 2008 en partenariat avec la MAIF, les Autonomes de Solidarité Laïques assurent la protection de près de 455 000 personnels d'éducation de l'enseignement public, soit plus de la moitié de cette population.

Que traduisent les 5 460 dossiers de protection juridique traités en 2011-2012 de l'évolution du climat scolaire et des relations au sein des établissements ?

1. Une rentrée 2012 plus tendue que les autres ?

La rentrée scolaire 2012-2013 a été marquée par des cas de violence à l'encontre des personnels de l'éducation, fortement relayés par les médias. Le nombre de dossiers déclarés auprès des Autonomes de Solidarité Laïques relativise l'impression perçue à travers la consultation des médias écrits, radios ou télévisuels.

Ainsi en septembre 2012, 359 dossiers ont été déclarés aux Autonomes de Solidarité Laïques, contre 315 en septembre 2011. La hausse de 14 % du nombre de dossiers de "protection juridique professionnelle" se différencie selon les catégories de dossiers enregistrés. Si l'on s'en tient aux principales agressions verbales (insultes, menaces, propos calomnieux), et aux agressions physiques légères, on constate pour le mois de rentrée scolaire une hausse modérée de déclarations dans les catégories insultes, menaces et propos calomnieux (les agressions verbales) et une stabilité relative des agressions physiques légères.

Nature du dossier	Septembre 2011	% du total des dossiers	Septembre 2012	% du total des dossiers	Variation 2012 vs 2011
Insultes, menaces, propos calomnieux	176	56%	205	57%	+16%
Agressions physiques légères (sans ITT)	21	7%	24	7%	1,4%

2. Exposition des personnels aux risques : les dossiers ASL 2011-2012 et l'évolution depuis 2009

Du 1er septembre 2011 au 31 août 2012, 5 460 dossiers de "protection juridique professionnelle" ont été ouverts, contre 5 052 dossiers en 2011-2012.

Les situations qui ont conduit les adhérents vers un avocat ou une action en justice sont pour l'année 2011-2012 au nombre de 4 021, contre 3 723 en 2010-2011, soit une hausse de 7,5% pour un nombre d'adhérents stable.

Quelles sont les principales situations conflictuelles ? Comment ont-elles évolué ces trois dernières années ?

Nature du dossier	Nombre de dossiers (11-12)	Nombre de dossiers (10-11)	Nombre de dossiers (09-10)
Insultes, menaces, propos calomnieux, dégradations de biens personnels	3 012 (75%)	2 568 (69%)	2 250 (70,5%)
Agressions physiques légères	212 (5,3%)	265 (7,1%)	252 (7,9%)
Litiges entre personnels (1)	242 (6%)	341 (9,2%)	193 (6%)
Préjudices informatiques (2)	152 (3,7%)	174 (4,7%)	184 (5,8%)
Accusations de violences à élèves (3)	33 (0,8%)	40 (1%)	27 (0,8%)
Harcèlement (4)	370 (9,2%)	335 (9%)	286 (9%)
TOTAL	4 021 (100%)	3 723 (100%)	3 192 (100%)

(1) Affaires administratives – Affaires prud’homales – Autres conflits entre adhérents

(2) Blogs – insultes ou moquerie sur les réseaux sociaux – cyberbullying - pièges commerciaux (inscription sur annuaires informatiques)

(3) Coups donnés à élèves – affaires de mœurs

(4) Adhérents harcelés par tiers EN – adhérents harcelés par famille d’élèves – adhérents accusé de harcèlement sur élève.

- **Hausse des cas de petites violences physiques ou verbales**

Principaux risques, les insultes, menaces, propos calomnieux, dégradation de biens personnels concernaient en 2011-2012 75% des dossiers traités contre 69% en 2010-2011.

Il s’agit essentiellement de **situations qui naissent de tensions entre les 3 acteurs principaux de la relation scolaire : les enseignants, les élèves et les parents**. Il ne s’agit pas toujours de menaces à l’intégrité physique mais d’une pression permanente, notamment de la part de certains parents. Ces chiffres traduisent des **passages à l’acte verbal violent de plus en plus fréquents**.

L’augmentation de ces tensions et petits conflits reflète les conclusions d’études menées par Eric Debarbieux, actuel Délégué ministériel chargé de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire, **en partenariat avec l’Autonome de Solidarité Laïque**. L’enquête "L’école entre bonheur et ras-le-bol", publiée en septembre 2012, a porté sur l’ensemble des personnels du 1er degré. Une enquête a par ailleurs été conduite début 2012 dans le 2nd degré sur les personnels du département de Seine Saint-Denis.

Sur le terrain, les Autonomes de Solidarité Laïques constatent chez les personnels de l’éducation, la nécessité d’être de plus en plus soutenus, et le sentiment de ne pas l’être de manière satisfaisante par leur institution.

- **Augmentation de 0,2% des dossiers de harcèlement**

En 2011-2012, 9,2% des dossiers portaient sur des signalements de harcèlement, qui constitue le 2e type de risque signalé. Parmi ces dossiers, 70% des dossiers engageaient les personnels entre eux, contre 30% des cas impliquant les responsables légaux et élèves. Sur les trois dernières années scolaires, les signalements de harcèlement sont en hausse alors que les litiges entre personnels diminuent.

- **Légère baisse des agressions physiques légères et des préjudices informatiques**

En 2011-2012, 5,3% des dossiers concernaient des agressions physiques légères n’entraînant pas d’ITT (interruption temporaire de travail). Ces chiffres restent faibles au regard de la population concernée.

En 2011-2012, 3,7% des dossiers portaient sur des préjudices informatiques. Les Autonomes de Solidarité Laïques notent une stabilisation du nombre de ces dossiers depuis 3 ans. Sans doute la meilleure information aux élèves sur leur responsabilité en matière de mise en ligne de propos injurieux à l’encontre des enseignants (charte d’utilisation d’internet dans les établissements), la meilleure connaissance par les

enseignants des outils qu'ils utilisent eux-mêmes de plus en plus, contribuent à un début d'apaisement en ce domaine.

- **Diminution des litiges entre personnels**

Constituant 6% des dossiers en 2011-2012, les litiges entre personnels diminuent de - 40% en comparaison de l'année précédente. Ces litiges portent sur les affaires administratives, les affaires prud'homales, et les autres conflits entre adhérents.

- **Stabilité des accusations de violence envers les élèves**

En dernière position, les accusations de violence envers les élèves restent faibles et demeurent stables sur les dernières années.

3. Le risque par type d'établissement

Le croisement du fichier des adhérents par établissement avec celui des déclarations de demande de protection juridique classées par type d'établissement ne fait pas apparaître une, ou des catégories d'établissement "plus à risques" que d'autres.

Type d'établissement	Nombre de dossiers 11-12	% dossiers 11-12	Nombre de dossiers 10-11	% dossiers 10-11	Nombre de dossiers 09-10	% dossiers 09-10
Enseignement primaire	3 267	59,8%	2 972	58,8%	1 699	50,9%
Enseignement secondaire	1 524	27,9%	1 471	29,1%	1 259	37,7%
Lycées professionnels	242	4,4%	215	4,2%	186	5,6%
Enseignement spécialisé	70	1,3%	55	1,1%	38	1,2%
Etablissements de formation (1)	7	0,1%	7	0,2%	6	0,7%
Administration (2)	55	1,0%	45	0,9%	29	0,9%
Supérieur	27	0,5%	34	0,7%	17	0,3%
Divers (3)	268	4,9%	252	5%	105	3,1%

Le tableau regroupe par type d'établissement, tous les personnels, quelle que soit leur fonction (enseignants, Directeurs, personnels d'administration, de service, d'éducation...)

(1) Ces établissements ont la particularité commune de former des adultes

(2) Il s'agit de personnels de l'administration (Rectorats, Inspections Académiques) non affectés dans des établissements scolaires

(3) Il s'agit ici de personnels non affectés en établissement, ou d'adhérents de professions hors établissements scolaires ou d'éducation.

4. Le risque par catégorie de personnel : les chefs d'établissement et les directeurs d'école plus exposés

Ce tableau confirme les observations des années précédentes quant à l'exposition particulière des chefs d'établissement et des directeurs d'école aux situations de protection juridique. Alors qu'ils ne représentent que 6,4% de nos adhérents, ils sont impliqués dans 23,40% des conflits. Ces métiers exposent les personnels aux conflits générés par les autres acteurs mais aussi par les prises de décision qu'ils doivent eux même prendre pour tenter de résoudre ces conflits ou tout au moins apaiser les esprits.

On note également que le métier d'agent de service n'expose pas particulièrement aux risques de conflit puisque les 4% d'adhérents concernés ne sont impliqués que dans 1,5% des situations. Toute proportion gardée, ce sont bien entendu les enseignants et personnels d'éducation les plus générateurs de faits de conflit parce que les plus nombreux.

Type de personnel	Adhérents	% de l'effectif ASL	Nombre de dossiers	% du total des dossiers
Enseignants – Personnel d'éducation (1)	392 261	86,3%	3 971	72,7%
Chefs d'établissement – Directeurs d'école (2)	28 997	6,4%	1 252	23%
Personnel administratif	7 093	1,6%	101	1,8%
Agents de service	18 387	4%	83	1,5%
Contrats de droit privé (3)	1 755	0,4%	11	0,2%
Personnel médico-social	6 288	1,4%	42	0,8%

(1) La catégorie regroupe ici tous les personnels en relation dite "éducatives" ou d'enseignement en direct avec les élèves. Les professeurs d'EPS, distingués en tant que CSP par le MEN et regroupés dans cette catégorie,) génèrent 100 dossiers (soit, 1,8%)

(2) On a regroupé ici les chefs d'établissement du second degré et les Directeurs d'écoles maternelles et élémentaires car ils présentent la particularité commune d'être à la tête du groupe des personnels et ainsi d'être à un moment du conflit, une cible identifiée comme telle.

(3) Il s'agit ici de situations essentiellement prud'homales où l'ASL a été saisie par ces salariés à statuts précaires.

5. Implication des tiers : le responsable légal et l'élève en 1ère ligne

Ce tableau présente l'implication des tierces personnes dans les dossiers déclarés.

• Le trio enseignants, élèves et parents toujours en dysfonctionnement :

Le responsable légal se retrouve impliqué dans 65,44% (vs 63% en 2010/2011) des cas d'insultes ou menaces et 68,14 % (contre 69% en 201/2011) de diffamation. Les cas de préjudices informatiques où sont impliqués les responsables légaux (28,65% contre 15% en 2010/2011) sont eux aussi en hausse.

L'élève est quant à lui impliqué dans 64% des cas d'agression physique légère (contre 65% en 2010/2011), 46% des cas de préjudice informatique (64 % en 2010/2011) et 55 % dans les dégradations de biens (contre 50 % en 201/2011).

• Des rapports toujours tendus entre collègues et en hausse avec la hiérarchie :

Ce tableau révèle également les problématiques existant entre collègues notamment dans les cas de harcèlement moral, et ce, malgré une baisse par rapport à l'année passée (29% contre 34 % en 2010-2011). Les Autonomes de Solidarité Laïques notent une hausse sensible des conflits avec la hiérarchie (32,33% contre 29% en 2010-2011).

Evènement /Tiers impliqué	Collègue	Employé Divers	Elève	Hiérarchie	Resp. Légal	Proche famille	Ancien Elève	Anonyme	Autre	Total
Insultes, menaces	2,77%	0,58%	22,67%	0,92%	65,44%	3,11%	0,92%	1,55%	2,04%	100%
Agression physique légère	1,81%	0,72%	64,13%	0,36%	23,91%	1,09%	2,54%	1,81%	3,62%	100%
Diffamation	7,41%	3,26%	9,83%	3,45%	68,14%	0,51%	0,06%	1,85%	5,49%	100%
Dégradation de biens	3,57%	0,00%	54,76%	0,00%	2,38%	0,00%	0,00%	32,74%	6,55%	100%
Harcèlement moral	29,10%	2,31%	3,70%	32,33%	25,17%	0,69%	0,00%	0,92%	5,77%	100%
Préjudice informatique	4,86%	1,62%	45,95%	0,54%	28,65%	0,00%	2,70%	12,97%	2,70%	100%

6. Bilan 2011-2012

5 460 dossiers (vs 5 052 en 2010) ont été ouverts sous la garantie Offre Métiers Education pendant la période allant du 1er septembre 2010 au 31 août 2011.

26,3% de ces dossiers (soit 1 439 dossiers) ont été traités directement par les ASL, sans intervention de la justice. Dans certains cas, l'avocat-conseil a été consulté, mais seulement pour décrire une procédure, une approche, qui a permis de trouver une solution amiable.

Les tableaux statistiques prennent en compte les dossiers directement traités par la FAS ayant nécessité l'intervention d'un avocat, à savoir les 5 460 dossiers moins les 1 439 dossiers traités en direct par les ASL sans intervention de la justice.

Œuvrer pour un climat scolaire plus favorable

Les Autonomes de Solidarité Laïques et leur Fédération œuvrent depuis 1903 pour la défense des intérêts moraux et matériels des personnels de l'éducation. Elles regroupent près de 455 000 adhérents et prennent en charge leur protection contre les risques inhérents à leurs activités professionnelles.

Découvrez les sites Autonome de Solidarité

www.autonome-solidarite.fr www.lesrisquesdumetier.fr www.juricole.fr

Suivez-nous sur Twitter : [Les Autonomes](#)

Rejoignez-nous sur Facebook : [Autonome de Solidarite](#)

Contacts presse Fédération des Autonomes de Solidarité

AB3C / Stéphane Barthélémi – Fabienne Frédal

Tél. 01 53 30 74 00 - mail : stephane@ab3c.com